



Séance plénière du 10 décembre 2008

**BILAN D'ETAPE DU SCHEMA REGIONAL DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (SRDES)**

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis du bureau,

Monsieur Gilles Lory, rapporteur entendu ;

DELIBERE

La communication présentée à notre plénière fait un bilan d'étape du SRDES trois ans après son adoption et propose quelques perspectives pour les années à venir.

Dans un contexte très difficile, où nous ne sommes sans doute qu'au début d'une crise économique importante, ce bilan du SRDES et les priorités qui seront tracées pour les trois années à venir prennent toute leur importance.

Le CESR mesure bien les progrès qui ont été réalisés en trois ans. Ainsi, la mise en place des contrats d'appui aux projets a permis d'apporter simplification et lisibilité aux aides économiques et constitue un plus par rapport à la situation antérieure. Le CESR s'interroge cependant devant le faible succès de CAP Formation et de CAP Recherche et Développement qui correspondent pourtant à un réel besoin des entreprises de la région. Il y a peut être lieu, pour ces deux contrats, d'engager une réflexion afin de mieux faire connaître ces dispositifs et d'en améliorer l'accès. La période d'incertitude économique actuelle risque de complexifier la possibilité d'engagement des entreprises sur le long terme.

Dans le domaine agricole, les CAP Filières ont structuré fortement, et durablement, les acteurs de ce secteur.

La mise en œuvre d'un dossier de demande unique d'aide entre Région, Départements et Agglomérations apporte aussi simplification pour les entreprises industrielles. Le CESR prend acte de l'accord de la Région pour procéder en 2009 à l'évaluation des aides économiques aux entreprises et des effets attendus des contreparties sociales et environnementales demandées. Cette évaluation était demandée et attendue par le CESR, comme est attendue l'évaluation de l'ensemble des politiques régionales.

Dans le domaine de la recherche, et dans le cadre des priorités définies par la Région (habitat de demain ; déplacement des biens et des personnes ; nutrition- santé- bien être ; tourisme), la méthode d'appels à projets a avantageusement remplacé les conventions avec les organismes de recherche. Il reste cependant à mieux faire connaître les projets soutenus par la Région.

Le doublement des moyens de l'ARITT a permis de réellement améliorer le développement d'actions d'accompagnement de projets innovants sur le territoire régional.

Les dispositifs (nouveaux ou l'amélioration de ceux existants) favorisant la création, la transmission et la reprise d'entreprises ont permis d'améliorer de façon notable le classement de la région Centre dans le palmarès national (passage de la 18^{ème} à la 14^{ème} place). Dans le même temps, la région Centre a perdu une place dans le classement des régions industrielles françaises en se classant à la 6^{ème} place. La Région n'a pas vocation (ni les compétences et les moyens nécessaires) pour pallier directement toutes les difficultés des entreprises liées à la crise économique actuelle. Elle ne peut intervenir que dans ses domaines propres. Pour faire face à cette situation, il sera nécessaire que des actions soient engagées au niveau national et européen.

Le Conseil régional souhaite mettre l'accent pour la période 2009-2011 sur trois priorités :

- l'innovation
- l'anticipation des mutations économiques
- la formation tout au long de la vie

Le CESR ne peut que partager le choix de ces priorités, notamment au vu de la crise que traverse notre pays. Cela demandera réactivité et sans doute adaptation des dispositifs existants comme la Région a su le faire pour améliorer l'accès au crédit en partenariat avec OSEO et la SIAGI. Pour ce faire, le CESR estime que la création d'un observatoire de veille et d'anticipation des mutations économiques et sociales est plus que jamais nécessaire. Certes, des dispositions ont été prises par la Région pour améliorer le recueil et le croisement des informations, mais cela ne correspond pas à la vision que nous nous faisons de cet observatoire qui doit permettre un véritable échange d'informations, diagnostic partagé entre les acteurs et mobilisation sur des objectifs communs.

Il ne s'agit pas, bien évidemment, de créer une nouvelle structure de toutes pièces, mais bien de rassembler, croiser, partager les informations déjà disponibles et d'en tirer les enseignements utiles à l'action. Cet observatoire serait, dans la période mouvante que nous connaissons, un atout indiscutable pour notre région, ses territoires et ses entreprises. C'est un outil indispensable pour l'élaboration du schéma régional d'intelligence économique dont la réalisation est prévue pour le premier semestre 2009 et auquel le CESR est prêt à apporter sa contribution.

La situation économique que nous rencontrons depuis le deuxième semestre 2008, et les tristes perspectives annoncées pour l'année 2009, nous amènent également à poser la question de l'amélioration de la gouvernance pour la mise en œuvre du SRDES pour améliorer la corrélation emploi/formation/développement économique. Le SRDES, adopté en 2005, envisageait la création d'une Conférence Régionale de Développement Economique et de l'Emploi associant l'ensemble des acteurs. La mise en place de celle-ci nous paraît indispensable si nous voulons parvenir à une réelle mise en cohérence entre les acteurs en faveur du développement économique.

De même, les conférences territoriales pourraient utilement être mobilisées sur les questions d'emploi, de formation et de développement économique pour les trois ensembles régionaux. Le « tableau de bord de suivi des actions » indique à ce sujet que « cette opportunité n'a pas encore été saisie pour en faire de véritables lieux de débat stratégique ». Le CESR partage cette analyse. Pourtant, c'est bien la volonté de travail en commun des acteurs qui permettra une analyse pertinente et des actions efficaces sur les territoires.

L'ACESRF a également fait une proposition lors du congrès de l'ARF, de renforcer le CCREFP (Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) rénové, pour qu'il devienne le lieu de concertation et d'élaboration de la stratégie régionale en termes de formation professionnelle, en y intégrant les politiques de développement économique, d'emploi et d'aménagement du territoire.

En conclusion, le CESR souhaite rappeler son souhait de veiller à la cohérence entre les différents schémas régionaux déjà adoptés et l'Agenda 21. La réalisation d'un SRADDT, comme prévu lors de l'adoption du SRDES en décembre 2005, est indispensable à la cohérence d'ensemble des dispositifs.

Il rappelle que la volonté de travail en commun des acteurs et la réactivité sont les deux conditions indispensables pour la réussite du SRDES.

Xavier BEULIN